Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

PLUi-H APPROUVÉ

par délibération du Conseil de Toulouse Métropole du 18/12/2025

4 – Annexes

4C – Documents d'informations

4C9 - Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)



toulouse métropole

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) est un document destiné à adapter localement la réglementation nationale de la publicité, des enseignes et pré-enseignes afin de protéger le cadre de vie, le patrimoine et les paysages.

Prescrit par délibération du Conseil de la Métropole le 09 avril 2015, il a été approuvé au Conseil de la Métropole le 11 avril 2019 et est annexé au PLUi-H. A ce titre, le dossier du RLPi est disponible à partir du site Internet de Toulouse Métropole :

https://metropole.toulouse.fr/mon-environnement/logement-et-urbanisme/urbanisme/reglement-local-de-publicite-intercommunal